

Augmentation du prix de souscription de la SCPI Kyaneos Pierre applicable aux nouvelles souscriptions à compter du 1er juillet 2019

Paris, le 17 juin, 2019

Cher(e) Associé(e),

Nous vous informons que le prix de souscription applicable aux nouvelles souscriptions de la SCPI Kyaneos Pierre va être modifié à compter à compter du 1er juillet 2019. Il en résultera une hausse du prix de souscription de 4%.

Cette mesure destinée à préserver l'intérêt des porteurs ne concerne pas les parts émises avant le 1er juillet 2019. Elle est donc sans effet sur les parts que vous avez déjà souscrites.

SCPI	Prix de souscription applicable aux parts souscrites avant le 1er juillet 2019	Prix de souscription applicable aux parts souscrites à compter du 1er juillet 2019
KYANEOS PIERRE	Les parts souscrites sont souscrites au prix de 1.000€ tous frais inclus.	Les parts souscrites sont souscrites au prix de 1.040€ tous frais inclus.

Rappel : Le prix de souscription est fixé librement par la Société de Gestion, dans la limite de +/- 10% de la valeur de reconstitution tel qu'établie au 31/12 de l'année précédente.

Nous vous prions d'agréer, Cher(e) Associé(e), l'expression de nos sentiments distingués.

La Société de gestion
KYANEOS AM